

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

ARRONDISSEMENT DE  
CASTELLANE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

20200509

MAIRIE D'ALLOS

*L'an deux mille vingt, le 23 mai, à quatorze heures  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ALLOS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Maire*

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN, Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Sylvie LEYDET-MICHEL, Maxime LANTELME, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Alain ROTTINO, Lucile ROUX, Serge ZORGNOTTI.

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Lucile ROUX

\*\*\*\*\*

**OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU VERDON.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts et l'article L2121-21 ;*

*Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon, et notamment son article 8-2 ;*

*Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer la continuité de la gouvernance du syndicat il est proposé de procéder à la désignation des délégués de la commune qui seront appelés à siéger.*

*Il est ainsi proposé au conseil municipal de désigner, conformément à l'article 8 du projet de statuts, 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants (exerçant leur suppléance par ordre de nomination) pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels la commune a adhéré. Ces délégués seront les mêmes pour toutes les formations.*

*Les candidatures proposées sont :*

- *Délégué titulaire: Monsieur Jean-Marc MICHEL*

- *Délégués suppléants : Madame Sylvie MICHEL LEYDET*

*Monsieur Sylvain BARBOTIN*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement*

*Le Conseil Municipal **CONSTATE** :*

- *Qu'une seule candidature par poste à pourvoir ayant été présentée et validée à l'unanimité ;*

*Sont désignés pour siéger au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Verdon :*

- *Délégué titulaire: Monsieur Jean-Marc MICHEL*

- *Délégués suppléants : Madame Sylvie MICHEL LEYDET*

*Monsieur Sylvain BARBOTIN*

*Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus*

*Pour copie conforme,*

*ALLOS, le 2 juin 2020*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.